

M. Malone: Madame le Président, ce que je voulais dire, et j'y arrivais justement dans ma phrase suivante, c'est que vous avez rendu effectivement une décision, et je ne la conteste pas et, d'après moi, vous ne pouviez faire autrement que de respecter les règles qui régissent le Parlement.

Cependant, je ne pense pas que cela puisse nous faire oublier pour autant que la plupart de nous estiment que les journalistes ont obtenu un privilège qui a été refusé aux députés. Il est donc nécessaire . . .

Mme le Président: Je regrette. Je dois rappeler le député à l'ordre parce qu'il continue à discuter l'affaire. Et je présume que son objection n'est pas valable. Je donne maintenant la parole au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Malone: Madame le Président . . .

Mme le Président: La parole est au député de Mississauga-Sud.

M. Malone: Je n'avais pas encore terminé.

Mme le Président: Le député de Mississauga-Sud.

M. McKnight: Je pense que vous avez terminé maintenant.

M. Blenkarn: Madame le Président, au sujet du rappel au Règlement, j'étais là avec mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), et au cours d'un téléphone au sous-secrétaire du Conseil du Trésor, ce dernier a demandé à ses fonctionnaires de veiller à ce que le député de Capilano et moi-même soyons exclus.

Mme le Président: A l'ordre. Je crois que cet argument a été invoqué. Le député doit admettre qu'il discute toujours de la question de privilège.

M. Blenkarn: Pas encore.

Mme le Président: La question a été débattue. Je suis vraiment désolée, mais la parole est maintenant au député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. RAE—LES RÉPONSES DIVERGENTES ET TROMPEUSES DES MINISTRES—LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES À L'ÉGARD DES CIRCONSCRIPTIONS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai prévenu le ministre des Finances (M. MacEachen) et le solliciteur général (M. Kaplan), il y a quelque temps, que j'avais l'intention de soulever la question des divergences entre les réponses que m'a données le ministre des Finances, le jeudi 19 février dernier, et celles du solliciteur général, le mercredi 18 février, au sujet de la nomination de ministres de la Couronne pour s'occuper de circonscriptions un peu partout au Canada.

Vous vous souviendrez, Votre Honneur, que le 18 février dernier, j'ai parlé à la Chambre d'une lettre qu'avait adressée

Privilège—M. Rae

le solliciteur général à un de mes électeurs, dans laquelle il se qualifiait de ministre responsable de la circonscription de Broadview-Greenwood. Le lendemain, j'ai demandé au ministre des Finances quelles étaient les responsabilités de chacun des ministres et, comme l'atteste la page 7455 du *hansard*, le ministre a répondu ceci:

Madame le Président, je tiens tout d'abord à donner au député l'assurance que le gouvernement du Canada ne croit pas qu'un ministre ait été chargé de représenter à la Chambre des communes une circonscription autre que celle où il a été élu. Voilà le point de vue du gouvernement du Canada.

J'ajouterais à l'intention du député que des ministres provenant de différentes régions de notre pays sont chargés de défendre au sein du cabinet les intérêts de leur région respective.

Il s'ensuit un échange au cours duquel le ministre a répété à plusieurs reprises qu'on chargeait des ministres de défendre les intérêts des régions, mais que le gouvernement ne cherchait nullement à usurper les fonctions des députés à la Chambre des communes. A mon avis, la réponse que m'a donnée le ministre contredit carrément celle que m'avait donnée la veille le solliciteur général et, en fait, elle ne cadre absolument pas avec la lettre envoyée par le solliciteur général. En effet, dans cette lettre, le solliciteur général ne se disait pas chargé d'une région particulière, mais plutôt d'une circonscription particulière. Or, comme il s'agit de ma circonscription, naturellement, je m'intéresse un tant soit peu aux lettres qu'il envoie à mes électeurs à cet égard.

C'est la première fois que je soulève la question de privilège. Je fais valoir comme premier argument que, d'après le ministre des Finances, des ministres sont nommés pour s'occuper de régions. Il m'a ensuite donné une leçon de civisme et a insisté sur le fait que certains ministres étaient responsables de certaines régions au sein du cabinet, et ainsi de suite.

Je soutiens que cette réponse va directement à l'encontre de faits bel et bien établis. Une lettre a été envoyée. Dans cette lettre, le ministre ne se dit pas le ministre responsable de régions mais le ministre responsable de ma circonscription.

Ma deuxième raison de soulever la question de privilège concerne la réponse du ministre des Finances dans laquelle il a que les fonctions des ministres responsables de régions consistaient à représenter au cabinet les régions qui avaient besoin d'y être représentées, ce que leurs députés ne peuvent faire. Il a ensuite parlé d'une importante subvention versée à la société Michelin en Nouvelle-Écosse, disant que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) ne faisait pas partie du cabinet et ne pouvait donc pas y siéger.

Cette réponse sous-entend que ces ministres ont pour fonction de représenter des régions à propos d'importantes questions de gouvernement qui les touchent.